

Initiatives ministérielles

de garde d'enfants, de pauvreté, de libre-échange, d'économie et d'unité nationale, il exprime peut-être les vœux de la population qui désire un Canada fort et uni, mais il agit de façon à faire tout à fait le contraire. Le gouvernement a laissé tomber le peuple canadien et notre institution. Il n'a pas l'autorité morale requise pour gouverner.

• (1650)

J'appuie, au nom de mon parti et de ses membres, la motion qui a été présentée aujourd'hui à cette Chambre par le chef du Nouveau Parti démocratique. Nous demandons que des élections soient déclenchées le plus tôt possible, afin que l'on puisse juger de la réussite de notre pays. Si le gouvernement est tellement sûr de la légitimité de sa cause, qu'il permette au plus haut tribunal du pays d'en juger, le plus haut tribunal du pays étant, en l'occurrence, son peuple.

Je dis au premier ministre et aux députés conservateurs d'arrêter de faire de beaux discours et d'organiser un scrutin qui permettra aux gens de décider.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, le député a parlé d'absence de mesures et d'hypocrisie. Je dois dire franchement que je n'ai jamais entendu un discours qui en était aussi teinté.

J'ai une question précise à lui poser parce qu'il laisse entendre qu'il faudrait tenir des élections. Qu'il sache qu'il y en aura au moment opportun et que peut-être, à ce moment, son parti voudra bien présenter les mesures qu'il prendrait s'il était assez chanceux pour remporter les élections, ce dont je doute.

En 1937, les libéraux ont formé une commission royale d'enquête appelée à Commission Rowell-Sirois. Elle a présenté un rapport en 1940 où elle critiquait la taxation en cascade résultant de la taxe actuelle sur les ventes des fabricants et demandait des changements.

En 1955, le gouvernement libéral a formé un comité sur la taxe de vente en lui confiant le mandat d'étudier les taxes à la consommation. Puis, en 1956, ce même gouvernement a formé un autre comité. En 1962, un autre gouvernement formait une commission royale d'enquête pour étudier les répercussions de la taxation et pour recommander des améliorations au régime fiscal. En 1966, cette commission présentait son rapport et déclarait qu'il devrait exister une solution de remplacement à la taxe de vente fédérale actuelle. Je cite le hansard de 1974:

En outre, maintenant que le gouvernement a réduit la taxe de vente sur les matériaux de construction, nous devrions nous rappeler qu'il y a deux ans, au moment de l'entrée en vigueur des nouvelles mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, le gouvernement fédéral avait déclaré que la prochaine étape de la réforme fiscale concernerait son régime de taxes de vente et d'accise. On n'a pas entendu parler de la révision depuis lors et, à mon avis, il est temps que le gouvernement fasse rapport de l'état de la question. D'autre part, le budget apporte un changement important au régime de taxes de vente pour répondre à une situation particulière. Raison de plus pour terminer la révision et pour que le gouvernement présente le plus tôt possible des propositions aux fins de discussion publique. . .

Ce sont là des paroles prononcées par le député de Windsor-Ouest en 1974. Enfin, en 1975, le ministre des Finances de l'époque, M. Turner, présentait un document de travail en même temps que le budget fédéral. Il était beaucoup question des taxes sur la valeur ajoutée dans de document et je ne vous lirai pas tout ici. Il y était question de TVA et de ce qu'il faudrait faire au sujet de la taxe de vente fédérale existante.

En juin 1977, le gouvernement fédéral déclarait qu'une autre étude était nécessaire. Il forma alors un groupe d'examen de la taxe à la consommation composé de fonctionnaires choisis au sein des ministères du Revenu national et des Finances.

Pendant 50 ans, les libéraux ont payé des commissions d'enquête, des groupes de fonctionnaires et des groupes d'étude pour examiner les défauts de la taxe. À l'issue de toutes ces études, des changements étaient recommandés, mais rien n'a jamais été fait. Enfin, en 1982, le gouvernement était sur le point de faire quelque chose. Price-Waterhouse était heureux de faire savoir que le ministre des Finances annonçait dans son budget les changements tant attendus au régime fiscal fédéral et à la taxe d'accise. Ce ministre était Allan MacEachen et, bien sûr, nous savons où il est aujourd'hui.

La question que je pose au député est la suivante: Quand son parti nous dira-t-il au juste quelle mesure il proposerait si des élections étaient déclenchées?

Une voix: L'essence à 18 c. le gallon.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le Règlement prévoit 10 minutes de questions et commentaires. Je remarque aujourd'hui que les députés conservateurs en particulier prennent toute la période de 10 minutes et on n'a pas le temps de répondre aux questions. Est-ce qu'on pourrait demander au député quelle est sa question, pour qu'on puisse y répondre.